



École secondaire Fadette  
2250, avenue Mailhot  
Saint-Hyacinthe, QC, J2S 4G2



## Info-inscription

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Profession ou domaine d'études envisagé : \_\_\_\_\_

Plus tard j'aimerais me diriger vers :

DEP

CÉGEP

UNIVERSITÉ

Un élève qui s'inscrit en **4<sup>e</sup> secondaire** a obligatoirement les cours suivants à son horaire. L'horaire de l'élève est de 36 périodes.

Cours	Code	Nombre de périodes RÉG	Nombre de périodes SÉ PROJET 1	Nombre de périodes SÉ PROJET 2
Français ou	FRA406	6 périodes	5 périodes	6 périodes
Français en reprise <b>3<sup>e</sup> secondaire</b>	FRA307	7 périodes		
Anglais ou	ANG404	4 périodes	3 périodes	3 périodes
Anglais en reprise <b>3<sup>e</sup> secondaire</b>	ANG304			
Histoire du Québec et du Canada	HEC404	4 périodes	3 périodes	4 périodes
Éthique et culture religieuse	ECR404	4 périodes	2 périodes	2 périodes
Éducation physique	EPS402	2 périodes	1 période	1 période
Science et technologie	SCT404	4 périodes	3 périodes	4 périodes

Pour les élèves qui doivent reprendre le cours de français 3<sup>e</sup> secondaire FRA307, ils auront une option à 3 périodes au lieu de 4 périodes à leur horaire dans le domaine des sports ou des arts (pour le régulier seulement).

## Choix d'un parcours en arts

L'élève de la **4<sup>e</sup> secondaire** doit absolument avoir à son horaire un cours d'arts à deux périodes. Il doit choisir entre les arts plastiques et l'art dramatique.

✓	Cours	Code	Nombre de périodes RÉG	Nombre de période SÉ
	Arts plastiques ou	ART402	2 périodes	1 période
	Art dramatique	ARD402		

# Mathématique

## Critères pour les différentes séquences en mathématique :

- 78 % et plus: Séquence Sciences naturelles (SN) ou Culture, société et technique (CST) selon le choix de l'élève.
- Entre 74% et 77%, selon l'étude du dossier de l'élève et la recommandation de l'enseignant pour les cours Sciences naturelles (SN).
- 73% et moins, l'élève est inscrit en Culture, société et technique (CST).
- 59% et moins, l'élève doit s'inscrire en mathématique 3<sup>e</sup> secondaire.

\*\*\* Un élève qui aurait échoué un cours de mathématique durant son secondaire verra son dossier à l'étude s'il souhaite la séquence sciences naturelles.

✓	Cours	Code	Nombre de périodes
	Math.: séq. Culture et société technique	CST406	6 périodes (4 unités)
	Math.: séq. Sciences naturelles	SN406	6 périodes (6 unités)
	Mathématique 3 <sup>e</sup> secondaire	MAT306	6 périodes

Les deux séquences ont été créées pour répondre à un souci de différenciation au regard des centres d'intérêts, des aptitudes et des besoins de l'élève.

### 1- Séquence Culture, société et technique (CST) : (4 unités)

- Pour les programmes en formation professionnelle (DEP), les programmes techniques et préuniversitaires dans les domaines des arts, de la communication ou des sciences humaines ou sociales et quelques programmes techniques en santé. (± 63,8 % des programmes techniques ou préuniversitaires)

### 2- Séquence Sciences naturelles (SN) : (6 unités)

- Pour les programmes préuniversitaires :
  - Sciences lettres et arts
  - Sciences de la nature
  - Administration
  - Informatique et mathématique
- Pour les programmes techniques liés :
  - Aux sciences (génie, biologie, chimie, physique)
  - À l'administration
  - À l'informatique
  - À la santé

## Liste des cours optionnels

L'élève qui aura besoin de chimie et de physique en 5<sup>e</sup> secondaire pour son parcours postsecondaire devra choisir le cours *science et technologie de l'environnement*. Il est aussi un préalable pour certains programmes techniques au CEGEP.

**Critères de sélection** : l'élève devra avoir obtenu la note de 70 % en science de 3<sup>e</sup> secondaire et avoir à l'horaire une séquence mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire.

Pour ceux qui ont 69 % et moins, ils devront obtenir la recommandation de leurs enseignants.

**Important** : L'élève n'aura pas d'autre cours optionnel à son horaire.

L'élève (**même celui qui a choisi le cours de Science et technologie de l'environnement**) doit faire 4 choix parmi les options suivantes et les indiquer par ordre de priorité allant de 1 à 4.

	✓	Cours	Code	Nombre de périodes
<b>RÉGULIER</b>		Arts plastiques	ART44	4
		Éducation physique	EDU44	4
		Initiation à la philosophie	PHI45	4
		Logiciels d'application	LOG45	4
		Sc. et technologie de l'environnement (STE)	STE44	4
<b>S-É</b>		PROJET 1 (Option STE)	SE41	3 STE
		PROJET 2 (Sans option)	SE40	Ajout d'une période en français, en science et en histoire.

## **RÈGLES POUR LE PASSAGE À UNE CLASSE SUPÉRIEURE**

- 1- Le classement final se fait avec le bulletin de la dernière étape (résultats obtenus en juin).
- 2- Pour toutes les matières, la note de passage est de 60 %.
- 3- Pour passer à la classe supérieure en français, en anglais et en mathématique, l'élève doit d'abord avoir réussi cette matière à la classe précédente.
- 4- Pour accéder à une classe supérieure, l'élève doit avoir réussi au moins une matière de base (mathématique, français et anglais) et avoir moins de 5 échecs au total.
- 5- Pour tout élève qui ne rencontre pas les critères énumérés au point 3, la poursuite de son cheminement scolaire fait l'objet d'une étude de dossier et d'une proposition de classement.

### ***Règles de sanctions des études pour l'obtention du Diplôme d'études secondaire (DES)***

*Le Ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a cumulé au moins 54 unités en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5<sup>e</sup> secondaire et les unités obligatoires sont les suivantes :*

- *6 unités de français de la 5<sup>e</sup> secondaire,*
- *4 unités de l'anglais de la 5<sup>e</sup> secondaire,*
- *4 unités de la mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire,*
- *4 unités de la science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques de la 4<sup>e</sup> secondaire,*
- *4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire,*
- *2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire (arts plastiques ou art dramatique),*
- *2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5<sup>e</sup> secondaire.*

Pour plus d'information sur les préalables scolaires liés aux différents programmes de formation collégiale, professionnelle ou universitaire, rendez-vous sur le site Internet de l'école Fadette, dans la section *Services à l'élève / orientation*. Vous y trouverez différents sites Internet d'information scolaire et professionnelle.